



Chemin accès / servitude

Par **Steph_42**, le **14/06/2016** à **14:01**

Bonjour,

Nous avons un chemin d'accès qui appartient à nos voisins sur lequel nous avons une servitude.

Le chemin est en mauvais état et nous devons le remettre à neuf.

Il y a trois mois de cela la voisine était d'accord pour ne plus avoir de soucis avec ce chemin et voulait quelque chose qui dure.

Nous avons fait faire des devis auprès de société, pour la mise en oeuvre d'un enrobé avec bordure de calage, drain périphérique car nous avons des sources qui longe le chemin et un caniveau béton en bas du chemin pour éviter l'eau de stagner dans la cour des voisins. Le coût pour cela s'élève à 12000€ avec une garantie décennale.

Nous leur avons transmis le devis et leur avons informés que nous procédions au déblocage de nos épargnes pour obtenir le financement nécessaire.

Hors aujourd'hui, les voisins ont décidé sans vraiment nous prévenir de faire refaire le chemin par une connaissance avec la mise en oeuvre d'un béton fibré sans garantie que ces travaux soient pérennes.

Nous souhaiterions savoir si les voisins ont le droit de faire réaliser les travaux sans notre accord. Sommes nous dans l'obligation de payer des travaux qui nous semble non conforme? Pouvons nous leur faire établir une attestation pour ne pas avoir à payer de nouveaux des travaux d'ici dix ans?

Dans l'attente d'avoir de vos nouvelles.

Cordialement.

Stéphanie